



**REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E**

Conférence d'examen de la Dimension humaine
Session 4
Droit de réponse

Monsieur le Président,

Je souhaiterais tout d'abord évoquer deux points d'ordre :

- 1) Pour la clarté des débats, il serait sans doute préférable que les ONGs ne se prononcent pas à partir des sièges occupés par les Etats. L'inverse est vrai. Cela peut éviter une confusion des genres qui n'est de l'intérêt de personne.

- 2) Est-il utile qu'une même ONG dise la même chose, à deux jours d'intervalle, dans deux séances différentes, au détriment d'ONGs tout aussi respectables, aux préoccupations sans doute moins extra-terrestres, mais plus en rapport avec les sessions?
 - Sur le fond, il est facile de renverser les rôles et de se présenter en victime. La réalité est qu'il y a de trop nombreuses victimes de dérives sectaires, en France comme dans les pays de l'Union Européenne.
 - Un gouvernement démocratique devrait-il s'interdire de prévenir ces dérives, d'accueillir et d'aider les victimes, de sanctionner les coupables au seul motif que ces derniers s'abritent fallacieusement derrière les principes de la liberté religieuse ? Mon collègue belge vient d'utiliser le terme de « couverture ». J'y souscris.
 - En France, ces trop nombreuses victimes de dérives sectaires font confiance à la MIVILUDES.
 - Les autorités françaises font donc confiance à la MIVILUDES qui est, je le rappelle, sous le contrôle démocratique du Parlement, et où tous les ministères intéressés s'expriment.

Je vous remercie, Monsieur le Président.